



Avril 2022

MAÎTRISE de l'ÉNERGIE **Projets Énergies Participatives Saumuroises**



Le PEPS répond aux exigences de la transition énergétique. C'est un des enjeux de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole (TRIA), fédérer et développer les initiatives vers une économie durable. L'ambition d'entraîner le plus possible de partenaires dans sa mise en œuvre.

Le PEPS est financièrement soutenu par l'ADEME, la Région des Pays de la Loire, ainsi que le FEDER. Partenaire avec la SEVE (gérant du méthaniseur).

Pour passer de l'énergie consommée à l'énergie utile, réduire ses factures énergétiques, mieux tirer profit des énergies renouvelables, faire de l'énergie un véritable projet d'entreprise, ce dispositif en Pays de la Loire, est unique en France. Il a été conçu pour diminuer la consommation énergétique de 5 à 30 %.

L'association PEPS propose aux Bellevinois de prendre part à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le méthaniseur de Chacé.

Réunion le 29 avril à 18h30, salle des Paillons à Chacé.

MISE en GARDE contre les ARNAQUES à DOMICILE **ou par TÉLÉPHONE**

Encore des habitants de notre commune qui se laissent **abuser par des escrocs**. Et là, les malfrats ne sont pas des adultes mais **deux jeunes adolescents**. Ils ne sont pas à leur coup d'essai puisqu'ils sévissent aussi sur d'autres communes (information gendarmerie).

Une **autre escroquerie** signalée aujourd'hui, mais d'un autre genre, une personne âgée a laissé entrer sur sa propriété pour des travaux (dont elle n'avait aucun besoin) une soi-disant entreprise, pas de devis Heureusement **des voisins bienveillants sont intervenus**.

Attention aux harceleurs téléphoniques, ils n'hésitent pas à **usurper l'identité** d'une administration ou d'un professionnel. Ils ont la parole facile et vous embrouillent. Raccrochez !

Le **démarchage à domicile** met le consommateur en situation de **vulnérabilité**.

Fermez vos portes, n'ouvrez pas à des inconnus.
Refusez l'achat ou le service proposé.
Alertez vos familles, vos voisins, vos amis.

STATIONNEMENT sur les TROTTOIRS



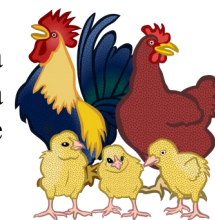
Les voitures en stationnement sur les trottoirs dégradent le mobilier urbain de notre commune (exemple : les coffrets de commande électrique).

Si vous endommagez un bien du domaine public, vous devrez payer les réparations en vertu de **l'article L116-6 du code de la voirie routière**.

Cela représente un coût important pour la collectivité et la commune portera systématiquement plainte.

INFLUENZA AVIAIRE

Le département de Maine et Loire est confronté à la diffusion rapide du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Cette épizootie (épidémie qui frappe les animaux) a d'ores et déjà touché six exploitations aviaires de notre département et connaît une cinétique (mouvement) particulièrement rapide.



Des mesures très strictes de protection et de contrôle :

- L'obligation de confinement des volailles des particuliers détenues en basse-cours.
 - Sont concernés tous les "détenteurs non commerciaux" de volailles ou autres oiseaux élevés en extérieur. Depuis 2006, un recensement de tous les propriétaires d'oiseaux est obligatoire. Font exception les possesseurs d'oiseaux ou volailles "détenus en permanence à l'intérieur de locaux".
- Vous pouvez vous procurer, dans votre Mairie, le formulaire CERFA n°15472*02 et le rapporter à la Mairie où sont recensés les animaux de basse cours et autres.

LAVAGE de sa VOITURE : RÉGLEMENTATION



Dans le règlement sanitaire départemental, l'article 99-3 stipule que « le lavage des voitures est interdit sur la voie publique, sur les voies privées ouvertes à la circulation publique, chez soi, sur les berges, les ports et quais, ainsi que dans les parcs et jardins publics ».

Pour le non respect de la réglementation, le montant de l'amende est de 450 €.

RECTIFICATIF à la GAZETTE de MARS

Lire « Retrait d'argent au
Saint Cyrien jusqu'à 50€ »

NOUVEAUX HORAIRES du SAINT CYRIEN

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 7h15 à 13h30 et 15h00 à 19h30

Jeudi : 7h15 à 13h30

Samedi : 8h00 à 13h00 et 15h00 à 19h00

TOURS ANTIGEL

En fonction des conditions climatiques et afin d'assurer la protection des cultures, les tours antigel présentes sur la commune pourront être mise en service entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juin 2022.

Comptant sur votre compréhension.

REPAS des AÎNÉS

Les Bellevinois de 72 ans et plus étaient invités au repas offert par le Centre Communal d'Actions Sociales de Bellevigne-les-Châteaux le dimanche 27 mars 2022 à la salle des fêtes de Brézé. Nos aînés étaient heureux de pouvoir se retrouver et de partager ce moment attendu. Ils étaient nombreux à faire le déplacement, 143 personnes. Les 4 doyens de notre territoire ont été honoré de

présents et d'applaudissements.

Des élus et des membres du CCAS étaient présents pour assurer le service de ce délicieux repas préparé par le traiteur FLEURINET. Ce fut une agréable journée, pleine de convivialité, animé par deux artistes talentueux du « Café de Paris ».



ÉCOLE LOUIS ROBINEAU de CHACÉ

EXPÉRIENCES SCIENTIFIQUES au COLLÈGE PIERRE MENDÈS FRANCE

« Mardi 22 février, l'après-midi, nous sommes allés en car, faire des expériences scientifiques au collège Pierre Mendès France à Saumur, sur le thème de la respiration. Nous avons déjà travaillé en classe sur ce domaine. Nous étions partagés en trois groupes qui ont participé à trois cours différents : sciences de la vie et de la terre (SVT), technologie et physique-chimie.

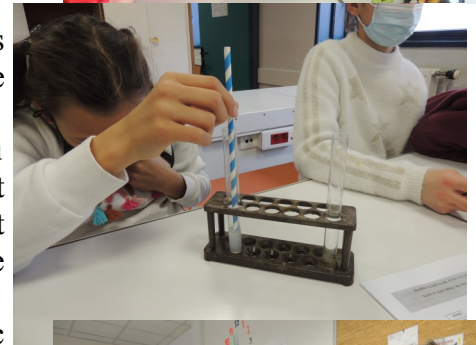
En sciences, nous avons disséqué des sardines pour découvrir leurs branchies puis nous avons visionné une vidéo pour comprendre comment les poissons respiraient sous l'eau.

En physique-chimie, nous avons fait une expérience avec de l'eau de chaux qui sert à détecter la présence de dioxyde de carbone : il fallait souffler dans un récipient avec une paille. L'eau de chaux devenait trouble (blanchâtre), ce qui montrait que nous expirons du dioxyde de carbone.

En technologie, nous avons réalisé une maquette de poumon avec une bouteille en plastique, un ballon de baudruche, un gant chirurgical, une paille et un élastique. Nous avons pu mieux comprendre que quand le diaphragme se contracte, les poumons se gonflent et quand il se décontracte, les poumons se vident.

Nous avons beaucoup apprécié ces activités qui nous ont appris beaucoup de choses et permis d'utiliser du nouveau matériel, même si la dissection n'était pas très agréable...

Nous remercions les professeurs et les élèves de sixième qui nous ont accueillis au collège ! »



Les élèves de CMI-CM2

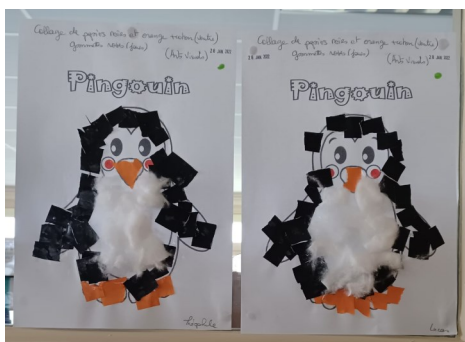


« Nous avons vu un spectacle de marionnettes à l'école. C'était « l'Arbre Roux ».

Dans l'arbre, il y avait un pic-vert, un écureuil, un corbeau, une belette, trois oiseaux et une abeille. Un grand bûcheron est arrivé. Il voulait couper l'arbre avec sa hache. Les animaux l'ont empêché. Ils ont attaqué le bûcheron et l'ont chassé. Maintenant, ils sont heureux dans l'Arbre Roux ! Nous avons bien aimé. C'était drôle !

En classe, nous avons raconté l'histoire et on l'a dessinée pour faire notre livre du spectacle ».

Texte écrit par les enfants de M.S. et G.S. (dicté à l'adulte)



Durant le mois de février, nous avons étudié les animaux de la banquise. Les enfants ont réalisé plusieurs travaux en arts visuels et pour conclure cette période, nous avons réalisé des masques de pingouin pour Mardi gras.

Les activités en TPS/PS



ÉCOLE du CHAT PERCHÉ

PORTE OUVERTE VENDREDI 13 MAI de 16h30 à 19h

Venez découvrir l'école publique avec une visite guidée, une rencontre avec la directrice, échanger avec les parents d'élèves.

Nous pourrions inscrire vos enfants pour la rentrée 2022 :

Si votre enfant est né en 2019, il sera donc inscrit en petite section (PS). Si votre enfant est né en 2020, nous pourrions le préinscrire en toute petite section (TPS) en fonction des effectifs de rentrée.

Merci de contacter l'école au préalable afin de faciliter l'organisation de cet événement.

N'hésitez pas à contacter les directrices des écoles pour de plus amples informations.

École de Brézé (de la TPS au CP) : **02 41 51 62 18** ce.0491043t@ac-nantes.fr

École de Saint Cyr-en-Bourg (du CE1 au CM2) : **02 41 51 61 02** ce.0491053d@ac-nantes.fr

La VIE ÉCONOMIQUE et SOCIALE

des 3 COMMUNES de BELLEVIGNE-les-CHÂTEAUX

dans les ANNÉES 60

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Vous avez des cartes postales, des photos, des vêtements, des outils, des cahiers, des livres, des menus, des boîtes, des calendriers, des disques ou autres objets de la vie courante des années 60.

Ne laissez pas les souvenirs du passé dans vos greniers. Faites un prêt aux organisateurs de la grande exposition sur les années 60, qui se tiendra prochainement sur votre commune. Soyez le témoin de cette époque, n'hésitez pas à raconter votre vécu pendant les années 60.

Vous recevrez le meilleur accueil dans la bibliothèque de votre choix.

Contactez-nous aux heures d'ouverture dans l'une des trois bibliothèques ou dans l'une des 3 Mairies.

Brézé

Mardi, mercredi et vendredi de 16h à 18h, au **07 41 51 62 07** (Mairie) - bibliobreze@gmail.com



Chacé

Mercredi, jeudi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h, au **02 41 52 97 23** (Mairie) -

bibliotheque.chace@orange.fr



Saint Cyr-en-Bourg

Mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30, au **02 41 67 06 59** (direct) - bibliostcyrenbourg@gmail.com

VIDE GRENIER à SAINT CYR-EN-BOURG

Le club d'escalade et de ping-pong organisent leur traditionnel vide grenier

le **dimanche 1^{er} mai de 7h00 à 18h00**,

aux abords du stade et rue du Clos de l'Hôpital à Saint Cyr-en-Bourg.

Des bénévoles seront présents pour accueillir les exposants.

Stand de restauration sur place. Entrée gratuite pour les visiteurs.

Emplacement 2 € le mètre linéaire pour les particuliers et

25 € pour les professionnels (sur réservation).

Les métiers de bouche ne sont pas acceptés.

Renseignements et réservations au **06 08 00 53 86**



JUDO

Samedi 5 mars, 8 judoka du Brézé OL ont participé au championnat départemental Benjamins/Benjamines à Angers.

Le Club a réalisé une belle performance en décrochant trois médailles : deux en argent et une en bronze.

Ce championnat constituait une découverte et une première compétition officielle pour tous ces jeunes.

Le Club tient à les féliciter pour leur engagement et leur attitude.

Les médaillés représenteront le Club le dimanche 1^{er} mai au championnats régional.

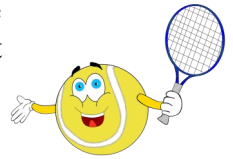


TENNIS CLUB BELLEVIGNE-les-CHÂTEAUX / VARRAINS (T.C.B.V.)

Le Tennis Club Bellevigne-les-Châteaux/Varrains vous informe que la campagne d'adhésion dédiée à la saison estivale (carte été) allant du 1^{er} mai au 31 août 2022 vient de débiter.

Contrairement à l'adhésion annuelle qui donne accès à tous les courts (salles de Brézé, de Saint Cyr-en-Bourg et de Varrains + court extérieur de Varrains), cette adhésion à la seule saison estivale et à tarif réduit ne donne accès qu'au court extérieur situé aux Ifs à Varrains. Vous pouvez évidemment adhérer à la saison annuelle à tout moment de l'année.

Le Club ne pratique que le tennis loisirs (pas de compétitions officielles) et accueille donc tout type de joueur, du débutant au confirmé.

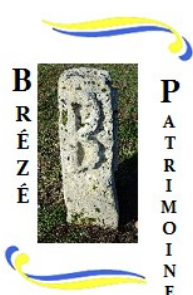


	Adulte	Enfant mineur (à la signature)	Famille (enfants / conjoint à partir de 3 personnes)
Tarifs annuels Du 1 ^{er} septembre au 31 août	40 €	25 €	- 5 € par personne
Tarifs été Du 1 ^{er} mai au 31 août	30 €	20 €	Pas de réduction
Tarifs invité Toute l'année	5 €	5 €	Pas de réduction

Pour toute demande d'informations sur le fonctionnement du Club vous pouvez adresser un courriel sur la messagerie tcbv49@hotmail.com

Pour toute demande d'adhésion vous pouvez contacter :
Laurent JARRY (Bellevigne-les-Châteaux) : **06.83.28.70.60**
Serge GOUAILLIER (Varrains) : **02.41.52.07.03**

ASSOCIATION BRÉZÉ PATRIMOINE



Pour fêter ses 10 ans d'existence, l'Association Brézé Patrimoine organise une randonnée sur les 3 territoires de la commune nouvelle. Parcourir les chemins de plaine, observer les têtes de vigne, suivre le canal de la Dive, admirer de splendides demeures privées,... Un parcours en boucle de 9 ou 12 kms vous est proposé le **dimanche 24 avril 2022**.

Inscription au stade de Brézé de 8h à 10h.

Ravitaillement près de la chapelle Notre-Dame à Saint Cyr-en-Bourg.

Séance du Conseil Municipal du 18 mars 2022

1°) Emprunt investissement 2022 :

Le Conseil municipal décide de retenir le CRÉDIT AGRICOLE, pour l'attribution d'un prêt de 1 500 000 €, pour une durée de 20 ans et à un taux d'intérêts de 1,38%, destiné à financer les dépenses liées à la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2022

1°) Politique locale du commerce et de soutien de l'activité commerciale :

Dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Artisanat-Commerce », qui apporte une aide financière à l'amélioration et à l'attractivité des commerces, le Conseil Municipal approuve la convention avec l'entreprise HARMONIE COIFFURE de Brézé, et s'acquittera de sa participation à hauteur de 5% du montant des travaux, soit 749 €. Cette aide est complétée par la participation de l'Agglomération Saumur Val de Loire à hauteur de 5%, et celle de la région à 30%, soit une aide totale de 40% des montants des travaux qui s'élèvent à 14 980 € HT.

2°) SIEML :

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 75% pour le remplacement d'un candélabre au lieu-dit la Résidence Plein Soleil à Chacé, soit un montant de 1 305,83 €.

3°) Cession de parcelle :

Le Conseil Municipal accepte de vendre la parcelle cadastrée AC 840, de 229 m², située rue de La Paleine à Saint Cyr-en-Bourg, pour un montant de 4 580 €, bornage et acte notarié à charge de l'acquéreur.

4°) Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Thouet :

Le SAGE est un document qui définit les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques.

Suite à la validation de ce projet par la Commission Locale de l'Eau (CLE), le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce rapport.

5°) Maison de Santé Pluridisciplinaire :

Le Conseil Municipal retient le devis d'AMÉNAGEMENT PIERRE & EAU, pour un montant de 4 332 € TTC, afin d'actualiser l'étude hydraulique de l'emprise foncière de la maison de santé, et de rédiger un « porter à connaissance ».

6°) Convention OGEC :

Dans le cadre du contrat d'association signé entre l'État et l'école privée Saint Vincent de Brézé, la commune doit participer financièrement à la scolarisation des élèves de son territoire en référence au coût d'un élève scolarisé dans ses écoles publiques.

Pour 2021, les coûts de fonctionnement de nos 3 écoles étaient de 435,69 € par enfant en classes élémentaires et 1 389,79 € par enfant en classes maternelles.

Le montant total de la convention 2022 avec l'école Saint Vincent, s'élève à 29 042,24 €, ce qui correspond à l'inscription à l'école privée de 22 élèves de notre territoire en élémentaires et 14 élèves en maternelles. Le Conseil Municipal accepte de verser cette contribution au frais de fonctionnement pour l'année 2022.

7°) Projet Éducatif de Territoire (PEDT) :

Le PEDT permet à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il concerne prioritairement les enfants de 3 à 11 ans, et s'applique aux temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Après présentation du PEDT par Elric TOUSSAINT, Directeur de l'AFRIEJ, le Conseil Municipal approuve ce projet pour une période de 4 ans à compter de septembre 2022.

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2022

1°) Approbation du compte de gestion 2021 :

Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021.

2°) Approbation du compte administratif 2021 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou excédents	Dépenses ou	Recettes ou excédents	Dépenses ou	Recettes ou excédents
Résultats reportés		749 545,00	488 804,89			260 740,11
Réalisation de l'exercice	2 445 199,70	3 092 252,57	1 564 739,89	1 553 120,75	4 009 939,59	4 645 373,32
Totaux	2 445 199,70	3 841 797,57	2 053 544,78	1 553 120,75	4 498 744,48	5 394 918,32
Résultats de clôture		1 396 597,87	500 424,03			896 173,84

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 ci-dessus.

3°) Affectation du résultat 2021 :

Au regard des résultats du compte administratif 2021, considérant le besoin de financement de la section investissement et l'excédent de fonctionnement s'élevant à 1 396 587,87 €, le Conseil Municipal décide d'affecter 886 600,11 € aux dépenses d'investissement et de reporter la somme de 509 997,76 € à la section « fonctionnement ».

4°) Fiscalité locale :

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 et la délibération du Conseil Municipal du 3 avril 2019 relative à la mise en place d'une Intégration Fiscale Progressive (IFP) sur 10 ans, le Conseil Municipal décide de voter le montant des taxes sur le foncier bâti à 35,24% et le non bâti à 41,31%.

5°) Maison de Santé Pluridisciplinaire :

Afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2022, il convient de voter une Autorisation de Programme correspondant au coût total des travaux et des Crédits de Paiement annuels.

Le Conseil Municipal décide l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

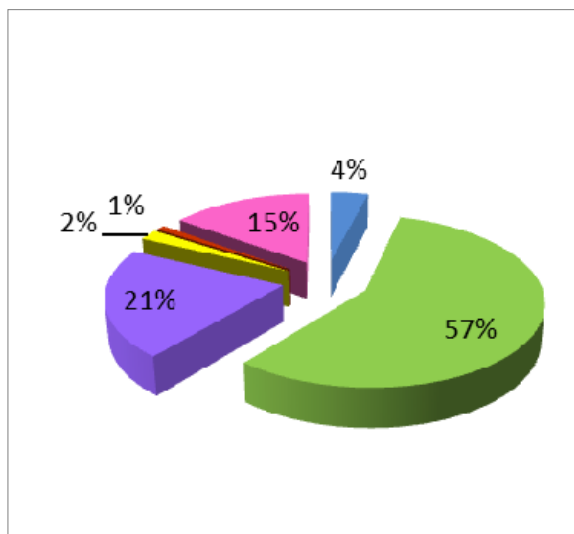
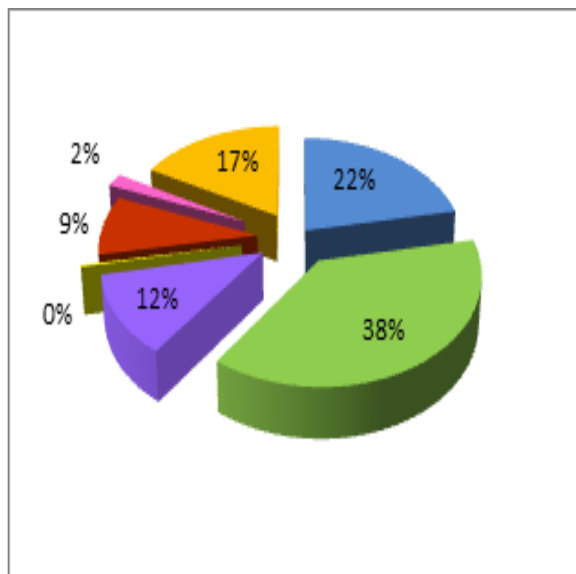
	Crédits de paiement	Réalisé 2021	2022	2023	2024
Dépenses	Prévisionnelles (MOE)	44 315,66 €	245 000,00 €	186 000,00 €	17 265,14 €
	Prévisionnelles (Travaux)		678 000,00 €	2 379 600,00 €	
Recettes	Emprunt		500 000,000 €	1 000 000,00 €	
	Autofinancement	44 315,66 €	423 000,00 €	1 565 600,00 €	17 265,14 €

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2022 (suite)

6°) Approbation du budget primitif 2022 :

Section de Fonctionnement

Désignation	Prévu	%
Charges générales	745 900	22
Charges de personnel	1 296 400	38
Autres charges de gestion	405 700	12
Charges financières	10 165	0,3
Amortissements	308 460	9
Réserve et divers	64 000	2
Virement à la section d'investissement	603 475	17
Total des dépenses	3 434 100	100



Désignation	Prévu	%
Revenus de gestion	131 500	4
Fiscalité locale	1 947 252	57
Dotations, subventions, participations	744 150	21
Autres produits	69 200	2
Atténuation de charges	32 000	1
Excédent 2021	509 998	15
Total des recettes	3 434 100	100

La fiscalité

- ♦ Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 950 000 €
- ♦ L'attribution de compensation de Saumur Val de Loire s'élève à 749 000 €

Les dotations

- ♦ Les dotations de l'État ont été maintenues
- ♦ La compensation de la taxe d'habitation s'élève à 330 000 €

Versement à la section d'investissement

- ♦ Le virement pour l'investissement s'élève à 603 475 € (soit 17% du budget de fonctionnement)

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2022 (suite)

Section d'Investissement

Dépenses		BP 2022	Recettes		BP 2022
001	Solde d'exécution reporté	500 426	1068	Excédent capitalisé	886 602
1641	Remboursement emprunts	109 700	1642	Emprunt	500 000
203	Frais d'études	304 495	10222	FCTVA	80 000
204	Subventions d'équipements	127 000	10226	Taxe aménagement	12 000
211	Terrain et aménagement	175 135	13	Subventions :	
213	Travaux de bâtiments	104 000		Région	174 329
2151	Travaux de voirie	383 130		État (DETR, DSIL)	472 269
2188	Matériel et divers	53 200		Autres	73 451
020	Dépenses imprévues	40 760		SIEML	39 860
27	Titres Alter Public	24 800		CAF	200 000
TOTAL des OPÉRATIONS RÉELLES		1 822 646	TOTAL des OPÉRATIONS RÉELLES		2 438 511
23	Maison de Santé	678 000	023	Autofinancement	603 475
23	ALSH	830 000	28	Amortissements	308 460
	Opérations d'ordre	56 347		Opérations d'ordre	36 547
TOTAL d'OPÉRATIONS d'ORDRE		1 564 347	TOTAL d'OPÉRATIONS d'ORDRE		948 482
TOTAL des DÉPENSES		3 386 993	TOTAL des RECETTES		3 386 993

Les principaux projets de l'année :

Enfouissements de réseaux :

- ◆ *Les Belles Caves*
- ◆ *Participations Les Plantes*

Terrains et aménagements :

- ◆ *Acquisition de terrains*
- ◆ *Restauration du Marais de Baffou*

Opérations sur les bâtiments :

- ◆ *Bâtiment scolaire (Chacé)*
- ◆ *Immeuble de rapport (Brézé)*

Opération de voirie :

- ◆ *Rue des Amandiers (1^{ère} phase)*
- ◆ *Rue de la Poste*
- ◆ *Rue de La Paleine (2^{ème} phase)*

Matériels et mobiliers :

- ◆ *Achat d'un véhicule pour la voirie*
- ◆ *Tondeuses*
- ◆ *Souffleur*
- ◆ *Broyeur*
- ◆ *Mobilier*

Projet en cours :

- ◆ *Maison de Santé Pluridisciplinaires (MSP)*
- ◆ *Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)*

Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2022 (suite)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats		509 997,76	500 424,03		500 424,03	509 997,76
Budget primitif 2022	3 434 100,00	2 924 102,24	2 082 308,92	2 968 909,03	5 516 408,92	5 893 011 ,27
Totaux	3 434 100,00	3 434 100,00	2 582 732,95	2 968 909,03	6 016 832,95	6 403 009,03
Reste à Réaliser			804 257,84	418 081,76	804 257,84	418 081,76
Totaux	3 434 100,00	3 434 100,00	3 386 990,79	3 386 990,79	6 821 090,79	6 821 090,79

Le Conseil Municipal vote et approuve le budget primitif 2022 à l'unanimité, équilibré en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 3 434 100,00 €, et pour la section d'investissement à 3 386 990,79 €. Le budget primitif global 2022 de la commune s'élève à 6 821 090,79 €.

7°) Maison de Santé Pluridisciplinaire :

La mission de maîtrise d'œuvre comprend une phase PRO permettant :

- de préciser par des plans, coupes et élévations, les formes des différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux, et les conditions de la mise en œuvre ;
- de déterminer l'implantation, et l'encombrement de tous les éléments de structure et de tous les équipements techniques ;
- de préciser les tracés des alimentations et évacuations de tous les fluides ;
- d'établir un coût prévisionnel des travaux, décomposé par corps d'état, sur la base d'un avant-métré ;
- de permettre au maître d'ouvrage, au regard de cette évaluation, d'arrêter le coût prévisionnel de l'ouvrage et d'estimer le coût de son exploitation ;
- de déterminer le délai global de réalisation de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal approuve le dossier PRO de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, présenté par le cabinet RAUM Architectes, et autorise le bureau d'architectes d'établir le Dossier de Consultation des Entreprises sur la base du dossier PRO.

FORMATION des AIDANTS

L'Association Coordination Autonomie

organise deux nouvelles sessions de 14h00 de formation à destination des aidants
d'une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative.

Le 10 et 17 juin à Saumur : inscription avant le 30 mai 2022

Le 21 et 28 novembre sur le Pays Allonnais :
inscription avant le 7 novembre 2022.

02 41 83 22 20

<https://coordination-autonomie.fr>



Ensemble, préservons l'autonomie

APPEL à PROJETS "RENDEZ-VOUS NATURE 2023" ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)



Afin de préserver et valoriser les espaces naturels sensibles de l'Anjou, le Département de Maine-et-Loire lance un appel à projets. Dans le cadre du Plan Biodiversité 2022-2027, le Département met en place des outils techniques et financiers afin d'impulser une véritable démarche de gestion et valorisation du patrimoine naturel de Maine-et-Loire. L'appel à projets annuel fait partie intégrante des outils proposés : de soutenir les initiatives interdisciplinaires d'ampleur départementale ; de dynamiser les actions existantes sur les thématiques prioritaires pour le Département ; de favoriser l'innovation et les partenariats ; de faire des ENS un vecteur de promotion et d'activités au service des territoires de l'Anjou. Les outils et animations proposés devront permettre, à travers la découverte des richesses naturelles de l'Anjou, de renforcer l'attractivité de notre territoire et de mettre en avant la qualité de notre cadre de vie.

Calendrier d'inscription

Lancement de l'appel à projets : 28 mars 2022

Date limite de dépôt des dossiers : 24 juin 2022

Notification aux porteurs de projets retenus : 2^{ème} quinzaine d'octobre

www.maine-et-loire.fr/aides-et-services/professionnels/appels-a-projets/ens

www.maine-et-loire.fr/actualites/agenda/rdv-nature-anjou

ens.anjou@maine-et-loire.fr

02 41 81 49 49

S.O.S HÉRISSONS

Le hérisson d'Europe, votre précieux allié dans les jardins,
est aujourd'hui menacé.

Victime des activités humaines, l'espèce est en fort déclin.

Mobilisons-nous pour éviter le pire.

En Maine et Loire, l'association **SOS Hérissons 49** pourra vous venir en aide
et vous conseiller sur la démarche à suivre.



06 18 75 48 04



**KYRIELLE
TARIFS 2022**



Les prix des composteurs et de la prestation de broyage à domicile ont été révisés en janvier 2022 :

COMPOSTEURS

300L plastique : 22 € TTC

300L bois : 27 € TTC

600L bois : 32 € TTC

BROYAGE à DOMICILE

39,12 € TTC la première demi-heure

57,72 € TTC par heure

76,44 € TTC une heure et demie

95,16 € TTC deux heures

18,72 € TTC par demi-heure supplémentaire

La vente des composteurs se fait uniquement au 201 boulevard Jean Moulin à Saumur sur RDV.

www.saumur-aggloproprete.fr/compostage/

www.saumur-aggloproprete.fr/broyage-proximite/

CONSERVERIE ANTIGASPI ORNORME (Élue entreprise citoyenne 2020)



OrNorme est une conserverie AntiGaspi agréée Entreprise d'Insertion, créée juridiquement en janvier 2020, située en milieu rural à Brain sur Allonnes.

Les enjeux sont les suivants : lutter contre le gaspillage des fruits et légumes au stade de la production, trouver une solution rémunératrice pour les producteurs locaux, développer une gamme de conserves, favoriser les circuits courts, proposer à la restauration collective des conserves locales et saines, favoriser un emploi accessible, transmettre des savoir-faire...

Un outil performant, une marque commerciale AntiGaspi labellisée "BIO" et "Produit d'Anjou".

OrNorme collabore avec de nombreux partenaires : Chambre d'Agriculture, Territoire Zéro Chômeur, CFA, Pôle Emploi, les élus, les habitants,...

Contact : **06 35 51 00 57**

contact.ornorme@gmail.com

www.conserverieornorme.fr



Bonne fête de Pâques



Dates à retenir

- ◆ 24 avril : *Concert de l'association Vocalisa et Antiphonie de Chinon - Les Ifs à Varrains*
- ◆ 24 avril : *Randonnée du Patrimoine à Brézé*
- ◆ 29 avril : 18h30 - *Réunion du PEPS aux Paillons à Chacé*
- ◆ 1^{er} mai : *Vide grenier - Association Escalade et Ping-pong - Stade de Saint Cyr-en-Bourg*
- ◆ 8 mai : *Vide grenier - École Saint Vincent - Stade de Brézé*
- ◆ 8 mai : *Commémoration du 8 mai - Rendez-vous à 8h45 à Chacé, 9h45 à Saint Cyr-en-Bourg, à 10h45 à Brézé*

Prochain Conseil Municipal le
2 mai 2022 à 18 h 30

*Envoyer vos articles en format WORD et vos
photos en pièce jointe avant le 30 avril 2022 à*

accueil.breze@bellevigne-les-chateaux.fr

Objet « gazette »

Pensez à consulter les panneaux d'informations

